

oprésidé par la cheffe du bureau Recrutement, Formation, Développement des Compétences et le directeur de l'École Nationale des Finances publiques, ce Groupe de Travail (GT) s'inscrit, dans la continuité du GT Formation du 18 avril dernier et se déroule à la demande unanime des OS.

F.O.-DGFiP a dénoncé le fait que la Direction Générale (DG) avait sérieusement envisagé d'engager et de mettre en œuvre la modification des épreuves de nos concours sans discussion avec les représentants des personnels, jetant un trouble sur la démarche dans son ensemble et peinant à en saisir les véritables motivations.

La DG se cache derrière le sujet de l'attractivité pour expliquer l'urgence de cette refonte des concours. Considérer les épreuves de concours comme un frein est une erreur.

Pour F.O.-DGFiP, l'attractivité trouve plus sûrement sa source dans des éléments, qui largement, échappent à la DG:

- la rémunération,
- les déroulements de carrières,
- les conditions de travail,
- les règles d'affectation, source de renoncement nombreux,
- les problématiques de logement,
- la revalorisation des indemnités de stage pour n'en citer que quelques-uns.

De plus, **F.O.-DGFIP** a trouvé **cocasse** de lire sous la plume d'une administration qui a « rationalisé » l'**implantation de ses centres d'examen** que les concours créent des « déplacements extrêmement nombreux au cours d'une année civile » qui pourraient « nuire à l'image d'un engagement des administrations publiques en faveur

de la transition écologique et constituent des coûts réels pour les candidats désincitatifs en termes d'attractivité et de diversité sociale. ».

Ces arguments ne sont pas sans rappeler ceux que l'on nous sert sur l'empreinte carbone liée principalement à l'usage des véhicules individuels après la mise en œuvre du NRP.

Ces modifications entreront en vigueur au titre de l'année 2026.

CONCOURS EXTERNE CONTROLEURS

Fin de l'épreuve de pré admissibilité

L'administration propose de supprimer l'épreuve de pré admissibilité qui n'a plus de sens au regard du contexte actuel du manque attractivité de nos concours et la baisse du nombre d'inscrits. Pour F.O.-DGFiP, la suppression de l'épreuve de pré-admissibilité va dans le sens de la simplification recherchée sans préjudice sur la sélectivité.

Épreuves d'admissibilité

Concernant l'épreuve n°1 (réponse à des questions et/ ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier), F.O.-DGFiP s'interroge sur le fait que la DG souhaite aller vers des sujets moins économico-financiers mais plus ouverts sur des questions contemporaines. Alors que la réforme précédente avait pointé l'épreuve de culture générale comme discriminante sans que nous n'ayons encore perçu toutes les conséquences de sa suppression. Mais après tout, faire et défaire... (coefficient 4). L'épreuve n° 2 (coefficient 2 au lieu de 3 auparavant) avec un écrit d'option au choix (Maths - Comptabilité privée - Économie - Bases juridiques) est **remplacée** par :

- Un questionnaire à Choix Multiples (QCM) : Connaissances générales (Histoire, géographie, institutions françaises et européennes, Culture numérique), Français, Mathématiques et raisonnement logique
- Un **Questionnaire à Réponse Courte** (QRC) optionnelle au choix : Sciences économiques et sociales, comptabilité et analyse financière, Droit, Mathématiques, Histoire, géographie et géopolitique

F.O.-DGFiP estime que privilégier des QCM et des QRC peut simplifier notamment la tâche des correcteurs (pas toujours d'ailleurs) mais que **cette simplification aura aussi un prix** et pour le coup peut paraître extrêmement académique sinon scolaire.

L'épreuve facultative de langue est supprimée.

Le concours se déroulera sur une seule journée.

CONCOURS EXTERNE INSPECTEURS

L'épreuve n°1 note de synthèse à partir de documents à caractère économique et financiers est remplacée par une note de synthèse sur un sujet d'ordre général contemporain avec un avis argumenté à formuler et le cas échéant une action à mettre en œuvre (coefficient de 5 au lieu de 7 auparavant).

L'épreuve n° 2 sera remplacée par (coefficient 3 au lieu de 5 auparavant) :

- un **QCM** sur les thématiques, environnement administratif, économique et financier, Institutions politiques françaises et européennes, Culture numérique, Raisonnement logique et Anglais
- un **QRC avec une option au choix** : Droit public, Droit privé, Finances publiques, Mathématiques, statistiques et probabilités, Comptabilité et analyse financière, Sciences

politiques, Analyse économique, Littérature et Histoire géographie

L'oral d'option et l'épreuve de langues sont supprimés.

F.O.-DGFiP s'est interrogé quant à l'intégration de l'anglais dans l'épreuve n°2 et son intérêt.

Pour les deux concours, l'oral d'admission ne sera plus axé sur les connaissances de l'environnement économique et financier mais les **motivations à rejoindre la DGFIP** avec **plus de mises en situation** afin de déterminer le **savoir-être du candidat**.

F.O.-DGFiP est en totale opposition avec le renforcement de la pondération des épreuves orales (passant de 6 à 8 pour les inspecteurs) fussent-elles moins académiques ou plus opérationnelles.

D'abord, parce qu'elle **privilégie certains profils** au détriment d'autres et qu'elle augmente l'**aléa objectivement plus fort** sur les épreuves orales que sur les épreuves écrites sans garantir le résultat recherché.

Les épreuves orales existent aujourd'hui sans éviter, très marginalement fort heureusement, quelques erreurs de casting. C'est par ailleurs, trop renforcer le **jury d'oral dont l'opinion sera de fait décisive** sur l'issue des concours sous l'apparente équivalence des coefficients.

Concernant les épreuves « inspecteur », F.O.-DGFiP a revendiqué que le déroulement des épreuves s'effectuent sur deux 2 journées car il y a 6h30 d'épreuves auxquels s'ajouteront d'éventuels tiers temps et pauses obligatoires.

F.O.-DGFiP estime qu'il est essentiel de travailler sur la refonte des concours car ce sujet est essentiel et que cet enjeu est vital, il y a en effet urgence à travailler sur l'attractivité mais dans toutes ses dimensions, sans en écarter aucune, car il en va de l'avenir de notre service public.

F.O.-DGFiP rappelle que l'avenir mérite qu'on prenne le temps d'une réflexion globale plutôt que nous limiter à quelques mesures saupoudrées ici ou là dans des groupes de travail parfois un peu improvisés.



C'EST / OUS POUR / OUS QU'ON SE BAT!